

Dépôt : Sam Tanson

Luxembourg, le 18 décembre 2024

Débat sur les PLS N° 8444 et N° 8445



MOTION

relative à la réalisation d'une épargne en faveur du bien-être des générations futures

La Chambre des Député.e.s,

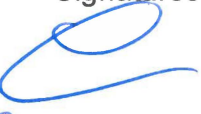
considérant

- que les recettes de l'Administration centrale pour 2024 ont été sous-estimées d'environ un milliard d'euros dans le projet de budget 2024 par rapport au compte prévisionnel et que le taux de variation par rapport à 2023 se trouve nettement au-dessous de la moyenne historique ;
- que le Conseil national des finances publiques estime qu'une sous-estimation des prévisions de recettes de l'administration centrale est probable aussi pour l'exercice 2025, sachant que le taux de variation estimé (5,2%) figure en-dessous de la moyenne historique (6,4%) ;
- l'existence du Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL) créé en 2014 et ayant comme mission la réalisation d'une épargne dont les revenus pourront être utilisés pour contribuer au bien-être des générations futures ;
- que l'alimentation budgétaire annuelle du FSIL s'élève actuellement à 50 millions d'euros aux prix de 2015, ajusté pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation, correspondant prévisionnellement à 63,5 millions d'euros en 2025 ;
- que selon la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir – première partie, le Gouvernement peut décider au plus tôt vingt ans après la date de constitution du Fonds, ou lorsque les avoirs du Fonds dépassent 1.000 millions d'euros, d'affecter au budget de l'Etat au maximum 50 pour cent des revenus dégagés par les avoirs du Fonds au cours de l'exercice précédent ;
- qu'au 31 décembre 2023, le FSIL faisait état d'un actif d'environ 600 millions d'euros et qu'en 2023, la performance du fonds s'élevait à environ 10% en 2023 ;
- qu'une alimentation supplémentaire du FSIL permettrait de générer des revenus nettement supérieures capables de contribuer au financement d'investissements importants dans l'avenir et de constituer un axe supplémentaire de recettes budgétaires notamment en temps de crise ;

invite le Gouvernement

- à canaliser à l'avenir au moins partiellement les recettes budgétaires supplémentaires en cas de sous-estimation des recettes vers une alimentation supplémentaire du FSIL afin de réaliser une véritable épargne dont les revenus pourront être utilisés pour contribuer au bien-être des générations futures ;

Signatures:


Sam Tanguy


DJUNA BERNARD